

# Les droits culturels au cœur des politiques publiques

## Démarche collective autour des droits culturels sur le territoire communautaire

La notion de « droits culturels » propose d'observer les politiques publiques culturelles non pas simplement par le prisme de l'accès à la culture ou de la mise à disposition d'une offre conséquente et pertinente dans les domaines traditionnels de la culture (musées, sites patrimoniaux, spectacle vivant), mais bien de se saisir des enjeux culturels y compris en tant que mode d'expression, d'identité, de droits... Elle touche donc les acteurs culturels aussi bien que les acteurs du social, de l'aménagement, de la santé,...

C'est parce que cette approche entre en résonance avec les principes qui sous-tendent la politique culturelle de la Communauté urbaine de Dunkerque et de ses communes depuis de nombreuses années que nous engageons cette démarche. Il s'agira de réfléchir collégialement à nos pratiques en partant de projets existants et portés sur le territoire. Nous souhaitons ouvrir largement la réflexion à tous les acteurs du territoire amenés de très près ou d'un peu plus loin à intégrer les enjeux culturels à leur projet.

Cette démarche se déroule sur 4 modules de formation-action entre le mois de mai et le mois de décembre 2019 :

**Mercredi 15 et jeudi 16 mai 2019** - introduction

**Lundi 1er juillet** - approfondissements en présence de Patrice Meyer-Bisch

**Mardi 1er octobre 2019** – partage d'expériences

**Mardi 3 décembre** – enseignements

Cette invitation peut être transmise à toute personne de votre équipe ou de votre réseau professionnel qui vous semble concernée.

### Renseignements et réservations :

**Marianne Csizmadia**

Cheffe du service "Développement Culturel"

marianne.csizmadia@ cud.fr

# Les droits culturels au cœur des politiques publiques

Démarche collective autour des droits culturels sur le territoire communautaire

## MODULE 2 – APPROFONDISSEMENTS

Partage des premières analyses, clarification de droits et traduction dans les pratiques

Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019

Learning Center, Halle aux sucres, Mole 1

Cette démarche de formation-action propose aux acteurs de développer des analyses de cas à travers la description de leurs pratiques et leur analyse au regard des droits culturels. Dans le cadre de plusieurs rencontres, cette analyse est étayée par des apports théoriques sur les fondamentaux des droits culturels, des expérimentations d'analyse collective en atelier et l'échange de pratiques entre les acteurs. Chaque rencontre est facilitée à partir de méthodes d'intelligence collective et de créativité.

Entre chaque rendez-vous, un accompagnement de l'écriture des cas est proposé à distance de manière individualisée. Les questionnements suggérés sur la prise en compte de chaque droit culturel dans la pratique permettent aux acteurs d'approfondir leurs analyses, de nouveau mises en partage dans les modules suivants.

Ce 2<sup>e</sup> module est consacré à l'approfondissement des droits culturels à partir d'une conférence de Patrice Meyer-Bisch et de nouvelles analyses de cas portées par les participants.

## PROGRAMME

Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019

- 9h Accueil café
- 9h15 **Ouverture**, présentation du programme
- 9h45 **Conférence de Patrice Meyer-Bisch**  
 « Les droits fondamentaux : le socle des politiques publiques »
- 11h Pause
- 11h15 Échanges et clarifications
- 12h **Choix de 3 nouveaux cas à analyser**
- 12h30 Déjeuner
- 14h **3 ateliers d'analyses de cas**
- 16h30 Pause
- 16h45 Conclusion et prochaines étapes
- 17h30 Fin

## INTERVENANTS

### Paideia

Depuis fin 2012, Réseau culture 21 développe en partenariat avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg la recherche-action appelée Paideia. Celle-ci a pour objectif d'analyser collectivement comment les droits fondamentaux et en particulier les droits culturels sont pris en compte dans l'ensemble des politiques de développement territorial (culturelles, écologiques, économiques, éducatives et sociales). Cette recherche s'est développée dans 10 départements français avec de nombreux partenaires associés, collectivités et associations et se déploie aujourd'hui à d'autres échelles territoriales et dans les réseaux professionnels.

La démarche proposée a consisté à traduire de manière opérationnelle l'interprétation des droits culturels à travers les analyses de pratiques des professionnels de l'action territoriale. Développés par les porteurs de projets, les cas d'école collectés permettent de pointer les enjeux et les problématiques mais surtout de développer des propositions pour faire évoluer les pratiques dans le sens d'une meilleure prise en compte des droits fondamentaux des personnes. Cette matière très riche a permis l'échange d'expériences dans le cadre de nombreux séminaires de travail collectif (150 rencontres organisées en 6 ans, de 30 à 250 participants à chaque rencontre) et la collecte plus de 350 cas analysés.

-

### Réseau culture 21

Association indépendante créée en 2009, Réseau culture 21 inscrit ses travaux dans la promotion de la diversité et des droits culturels dans l'ensemble des politiques publiques en s'appuyant sur la Déclaration de Fribourg. Il accompagne les collectivités, comme les acteurs institutionnels et associatifs dans un travail d'ouverture de la notion de culture dans son acception la plus large au sein des politiques culturelles, sociales, éducatives et d'autres domaines. Réseau culture 21 collabore depuis 2011 avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg au sein du programme Paideia pour développer une traduction concrète des droits culturels dans l'action territoriale.

**Christelle Blouët**, coordinatrice du Réseau culture 21

Diplômée d'un master de direction de projets culturels après un parcours professionnel de 15 ans de direction artistique, Christelle est fondatrice et coordinatrice du Réseau culture 21. Elle en porte l'initiative dès 2009 à la suite d'un mémoire consacré à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture en France. Dans ce cadre, elle anime de nombreuses démarches visant à promouvoir une approche transversale de la culture

dans les politiques publiques s'appuyant sur des processus participatifs. Elle coordonne depuis 2012 le programme Paideia en France en partenariat avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg en Suisse.

**Anne Aubry**, chargée de mission du Réseau culture 21

Anne est titulaire d'une Maîtrise de philosophie à l'Université Lyon III et d'un Master 2 Ingénierie de projet, action communautaire et territoires à l'UJM de Saint-Etienne. Membre d'une recherche-action sur les pratiques interculturelles et la notion de patrimoine au CCO de Villeurbanne, il devient son terrain de recherche afin d'étudier comment les valeurs soutenues se traduisent dans les pratiques à travers le temps. Impliquée depuis son lancement dans le programme Paideia, elle coordonne le groupe de travail de la région lyonnaise sur les droits culturels avec le CCO et Culture pour tous (2012-2014). Depuis janvier 2015, elle est chargée de mission pour le Réseau culture 21.

### Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg

L'Observatoire de la diversité et des droits culturels est un centre indépendant qui lie observation, recherche et analyse, formation et plaidoyer. Il vise à jouer un rôle de centre de compétence et de croisement des savoirs pour toutes personnes, institutions, corps de métiers, élus, organisations internationales et de la société civile, impliqués ou désirant s'impliquer sur les questions liées à la diversité et aux droits culturels.

**Patrice Meyer-Bisch**

Philosophe, il est président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, et coordonnateur de la Chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie de l'Université de Fribourg. Il mène des recherches d'observation/action dans plusieurs pays en Europe, en Afrique de l'Ouest et au Maghreb. Son enseignement porte sur l'ensemble des droits de l'homme dans leurs rapports au politique et à l'économie, en particulier les droits culturels et les droits économiques.

**La Déclaration de Fribourg**

La Déclaration de Fribourg propose une synthèse des droits culturels tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 27) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art.15), contenus pour une bonne part dans « le droit de participer à la vie culturelle », et dans de nombreux autres textes juridiques internationaux. Cette Déclaration est le fruit d'un travail de 25 ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de « Groupe de Fribourg » coordonné par Patrice Meyer-Bisch.